



VISION MINIÈRE DURABLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 001/MVD/2026

Relative aux violations des exigences de la Norme ITIE dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE EN RDC

Le Collectif Vision Minière Durable (VMD), regroupant des organisations de la société civile engagées pour la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur extractif en République Démocratique du Congo, exprime sa profonde préoccupation face aux irrégularités constatées dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC

1. Exécution du Plan de travail 2026 avant adoption par le Comité Exécutif

Le VMD dénonce, d'une part, l'élaboration du Plan de travail et du budget 2026 avant la production et la validation du *Rapport Annuel d'Avancement* de l'année précédente, et, d'autre part, son exécution (PTBA 2026) sans approbation préalable du Comité Exécutif.

L'absence d'un rapport d'avancement entraîne :

- Un affaiblissement du principe de redevabilité, faute d'une analyse claire des écarts entre la planification et les réalisations effectives ;
- Un risque pour la crédibilité du processus, notamment au regard du nombre d'activités réalisées par rapport aux prévisions ;
- Une rupture dans la chaîne de transparence, faute d'explications formelles sur les performances, les contraintes et les ajustements nécessaires.

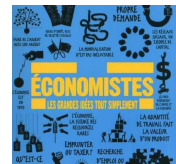
En plus le Collectif MVD constate avec regret qu'en date du 05 février 2026, le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a lancé l'avis d'appel d'offres n° AA/ON01/CGPMP/ITIERDC/GOUV/2027 relatif à l'acquisition de deux jeeps et d'un bus, alors que les parties prenantes étaient engagées dans l'amélioration du projet de PTBA ITIE-RDC 2026 en vue de sa validation et de son adoption par le Comité Exécutif.

Vision Minière Durable (VMD)

Téléphone : +243 819 126 683, +243 818 057205

Email : africanvmd2025@gmail.com / info@visionminiére.org

Adresse : 03, avenue Nyembo 2, Quartier Gambela, Commune Lubumbashi, Haut-Katanga – RDC



Nous pouvons également mentionner les activités suivantes : la sensibilisation des structures du Ministère de l'EDD et des parties prenantes pour définir les types de documents contractuels et leurs annexes à publier ; la sensibilisation et échange avec les acteurs de l'EMAPE, filière diamant à Kananga et Tshikapa.

Cette démarche contrevient aux exigences 1.5.a et 1.4.b.v de la norme ITIE 2023, qui imposent que la planification, le suivi et l'évaluation des activités reposent sur un processus consultatif avec les parties prenantes et sur l'approbation formelle du Comité Exécutif.

Toute précipitation observée s'inscrivant dans la perspective de publier le Rapport ITIE 2024 dans un délai très court.

2. Exigences du Collectif VMD

- Suspension immédiate de toute exécution du Plan de travail 2026 non adopté formellement par le Comité Exécutif (CE) ;
- Présentation et validation préalable du Rapport Annuel d'Avancement ITIE-RDC 2025 ;
- Respect strict des Exigences 1.4 et 1.5 de la Norme ITIE ;

3. Conclusion

Pour ces raisons, le Collectif Vision Minière Durable (VMD) demande au Secrétariat international de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives que la validation de la République démocratique du Congo soit fondée sur les informations disponibles dans le Rapport ITIE 2023, afin de préserver la conformité à la Norme et la crédibilité du processus. Le Collectif réaffirme son attachement au respect des règles de gouvernance multipartite, condition essentielle de la transparence et de la durabilité du processus ITIE-RDC.

Le Collectif VMD reste pleinement disposé à toute collaboration utile.

Fait à Lubumbashi, le 23/02/2026

Pour le Collectif Vision Minière Durable (VMD)

Nom et signature : Martin MPINDA TUSHIMININE

Vision Minière Durable (VMD)

Téléphone : +243 819 126 683, +243 818 057205

Email : africanvmd2025@gmail.com / info@visionminiere.org

Adresse : 03, avenue Nyembo 2, Quartier Gambela, Commune Lubumbashi, Haut-Katanga – RDC

